



Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil de la mairie, située au 204, rue Principale à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30 le 6 décembre 2021, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard;
Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot (*arrive au cours du point deux de l'ordre du jour*) ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina, Guy Lacroix et Olivier Cameron-Chevrier;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe.

2021-12-352

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois
3. Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 22 novembre 2021
4. Comptes à payer - Mois de novembre 2021

Réglementation

5. Présentation d'un règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement de 1 000 000 \$ portant ainsi le total du fonds à 2 000 000 \$ (projet règlement n° 1178)
6. Adoption du règlement n° 1179 modifiant le règlement n° 198 concernant la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Vanier

Comités et organismes régionaux

7. Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 183, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Local 103 - zone 104-C - P.I.I.A. - Boutique d'animaux Chico
8. Demande de certificat d'autorisation - Enseigne - 59, montée Robert - Zone 218-C - P.I.I.A. - La Maison Baguettes
9. Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 206, rue Principale - Zone 216-C - P.I.I.A. - Banque Nationale

Ressources humaines

10. Embauche trésorière adjointe - Statut cadre - Service des finances - Autorisation signature contrat

Contrats, mandats et acquisitions

11. Adjudication de contrat - Services professionnels pour la certification des rapports financiers - Exercices 2021-2022-2023 - Appel d'offres n° 21FI-002
12. Adjudication de contrat - Collecte, transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques, traitement des matières recyclables et élimination des déchets - Appel d'offres n° TP2119 - 2 ans et 9 mois



13. Adjudication de contrat - Services professionnels - Réalisation d'un plan directeur du réseau d'égout sanitaire et d'un plan de gestion des débordements - Appel d'offres n° OSP2104 - Règlement n° 1171
14. Adjudication de contrat - Fourniture et installation d'ancrages - Remplacement du quai au parc Prudent-Robert - Fonds de roulement

Affaires courantes

15. Autorisation de signature addenda - Aide financière - Club Impulsion de Saint-Basile-le-Grand
16. Autorisation signature - Bail de location édifice Jeannine-Trudeau-Brosseau - Le Cercle de fermières de Saint-Basile-le-Grand - 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022
17. Renouvellement - Assurances dommages environnementaux - Période du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} décembre 2022
18. Adjudication de contrat - Intact Compagnie d'assurance - Assurance responsabilité des fiduciaires du régime de retraite - 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022
19. Adjudication de contrat - Assurance accidents des bénévoles - 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} décembre 2022
20. Renouvellement de contrat - Assurances de dommages - 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} décembre 2022
21. Autorisation - Permis d'occupation permanente du domaine public - Lot 3 076 145 - 220, chemin du Richelieu
22. Autorisation traverse de chemin public - Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. - Saison hivernale 2021-2022
23. Gratuité de salle - Loisir et Sport Montérégie - Journée montréalaise des camps de jour - 3 février 2022
24. Aide financière - Centre de femmes L'Essentielle
25. Dépôt - Audits de conformité - Commission municipale - Budget et Programme triennal d'immobilisations
26. Affaires nouvelles
27. Période de questions et réponses
28. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Madame la conseillère, Kim Méthot arrive au cours de ce point

Parole aux Grandbasilloises et Grandbasilois (19 h 35 - 20 h 02)

Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.

2021-12-353

RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 22 novembre 2021

Monsieur le conseiller Guy Lacroix, mentionne qu'un dossier lui a été attribué et n'apparaît pas au procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,



ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2021, sans être lu publiquement, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-354

RÉSOLUTION

Comptes à payer et application des règlements n^{os} 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois de novembre 2021

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de novembre 2021 et représentant les déboursés suivants :

➤ Activités de fonctionnement	840 914,98 \$
➤ Activités d'investissement	<u>405 106,53 \$</u>
	<u>1 246 021,51 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2021-27

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement de 1 000 000 \$ portant ainsi le total du fonds à 2 000 000 \$ (projet règlement n^o 1178)

AVIS DE MOTION est donné par madame Kim Méthot, pour la présentation d'un règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement de 1 000 000 \$ portant ainsi le total du fonds à 2 000 000 \$.

Présentation du projet de règlement n^o 1178

Le projet de règlement n^o 1178 est présenté et déposé.

2021-12-355

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n^o 1179 modifiant le règlement n^o 198 concernant la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Vanier

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n^o 1179;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n^o 1179 modifiant le règlement n^o 198 concernant la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Vanier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-12-356

RÉSOLUTION

Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 183, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Local 103 - zone 104-C - P.I.I.A. - Boutique d'animaux Chico

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'ajout d'une enseigne sur bâtiment et le remplacement des panneaux sur l'enseigne commune sur socle existante pour le commerce situé au 183, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local 103 (Boutique d'animaux Chico), dans la zone 104-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-21-47 adoptée le 23 novembre 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande conditionnellement à ce que l'enseigne ne soit pas rétroéclairée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'ajout d'une enseigne sur bâtiment et le remplacement des panneaux sur l'enseigne commune sur socle existante pour le commerce situé au 183, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local 103 (Boutique d'animaux Chico), dans la zone 104-C sans condition, le tout, conformément aux documents déposés au Comité consultatif d'urbanisme, le 23 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-357

RÉSOLUTION

Demande de certificat d'autorisation - Enseigne - 59, montée Robert - Zone 218-C - P.I.I.A. - La Maison Baguettes

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'ajout d'une enseigne sur auvent pour le commerce situé au 59, montée Robert (La Maison Baguettes), dans la zone 218-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-21-48 adoptée le 23 novembre 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'ajout d'une enseigne sur auvent pour le commerce situé au 59, montée Robert (La Maison Baguettes), dans la zone 218-C, le tout, conformément aux documents déposés au Comité consultatif d'urbanisme, le 23 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-358

RÉSOLUTION

Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 206, rue Principale - Zone 216-C - P.I.I.A. - Banque Nationale

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'ajout d'une enseigne sur bâtiment et le remplacement d'un panneau sur l'enseigne commune sur socle existante pour la place d'affaires située au 206, rue Principale (Banque Nationale), dans la zone 216-C;



CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-21-49 adoptée le 23 novembre 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'ajout d'une enseigne sur bâtiment et le remplacement d'un panneau sur l'enseigne commune sur socle existante pour la place d'affaires située au 206, rue Principale (Banque Nationale), dans la zone 216-C, le tout, conformément aux documents déposés au Comité consultatif d'urbanisme, le 23 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-359

RÉSOLUTION

Embauche trésorière adjointe - Statut cadre - Service des finances - Autorisation signature contrat

CONSIDÉRANT le départ de la trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT les dispositions de la politique d'embauche du personnel et le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et du directeur du Service des finances monsieur Vincent Bélanger-Marceau, en date du 25 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les cadres sont régis par un contrat de travail à durée indéterminée;

CONSIDÉRANT le projet de contrat préparé et déposé par le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'embaucher, à compter du 3 janvier 2022, madame Lisa Higgins à titre de trésorière adjointe au Service des finances, statut cadre, aux salaire et conditions de travail déterminés par le contrat de travail rédigé et présenté par le directeur général et au recueil des conditions de travail des employés-cadres le tout conditionnel aux résultats favorables de l'examen médical et des tests psychométriques;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail;

De soumettre Madame Higgins à une période de probation de 6 mois;

De modifier le recueil des conditions de travail des employés-cadres en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-12-360

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Services professionnels pour la certification des rapports financiers - Exercices 2021-2022-2023 - Appel d'offres n° 21FI-002

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes, pour des services professionnels pour la certification des rapports financiers pour les exercices 2021-2022-2023, appel d'offres n° 21FI-002;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 18 octobre 2021;

Firme	Conformité
MPA société de comptables professionnels agréés inc.	OUI

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse qualitative de la soumission, l'enveloppe de prix a été ouverte :

Firme	Pointage final	Rang
MPA société de comptables professionnels agréés inc.	16.78	1

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection qui s'est tenu le 10 novembre 2021 et du trésorier monsieur Vincent Bélanger-Marceau, CPA, CGA en date du 16 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De retenir la seule soumission conforme et d'adjuger à MPA société de comptables professionnels agréés inc., le contrat de services professionnels pour la certification des rapports financiers pour les exercices 2021, 2022 et 2023, appel d'offres n° 21FI-002, pour un montant de 74 504 \$, taxes incluses, incluant les consultations fiscales optionnelles et conformément aux documents déposés en date du 18 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-361

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Collecte, transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques, traitement des matières recyclables et élimination des déchets - Appel d'offres n° TP2119 - 2 ans et 9 mois

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour la collecte, transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques, traitement des matières recyclables et élimination des déchets, appel d'offres n° TP2119;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de trois (3) soumissions le 22 novembre 2021, aux montants suivants, taxes incluses :

Soumissionnaire	Montant
GFL Environmental inc.	9 536 515, 34 \$
Services Ricova inc.	11 770 442, 14 \$*
Enviro Connexions	12 372 265, 94 \$**

*montant corrigé
**non conforme

CONSIDÉRANT la recommandation de la technicienne en génie civil, madame Francine Asselin et du directeur du Service des travaux publics monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 24 novembre 2021.



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'adjuger à GFL Environmental inc. le contrat pour la collecte, transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques, traitement des matières recyclables et élimination des déchets, appel d'offres n° TP2119, pour un montant total de 9 536 515,34 \$, taxes incluses, pour une période de deux (2) ans et neuf (9) mois, conformément aux documents déposés le 22 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-362

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Services professionnels - Réalisation d'un plan directeur du réseau d'égout sanitaire et d'un plan de gestion des débordements - Appel d'offres n° OSP2104 - Règlement n° 1171

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour la réalisation d'un plan directeur du réseau d'égout sanitaire et d'un plan de gestion des débordements, appel d'offres n° OSP2104;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 1^{er} novembre 2021 de la firme suivante :

Firme	Conformité
JFSA QUÉBEC INC.	OUI

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse qualitative de la soumission, l'enveloppe de prix a été ouverte :

Firme	Pointage final	Rang
JFSA QUÉBEC INC.	6.52	1

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection qui s'est tenu le 10 novembre 2021 et de celle du directeur du Service du génie monsieur Guillaume Grégoire ing. et du directeur adjoint, projets spéciaux, monsieur Robert Roussel, en date du 23 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De retenir la soumission conforme et d'adjuger à JFSA Québec inc. le contrat pour la réalisation d'un plan directeur du réseau d'égout sanitaire et d'un plan de gestion des débordements, appel d'offres n° OSP2104, pour un montant de 223 402,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés en date du 1^{er} novembre 2021.

Les fonds sont disponibles au règlement n° 1171.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-363

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Fourniture et installation d'ancrages - Remplacement du quai au parc Prudent-Robert - Fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Politique d'achat de la Ville, une recherche de prix a été effectuée auprès de quatre (4) fournisseurs pour la fourniture et l'installation d'ancrage, pour le remplacement du quai au parc Prudent-Robert;



CONSIDÉRANT la réception d'une seule proposition écrite au montant suivant, taxes incluses :

Fournisseur	Montant
Les Entreprises 3L inc.	8 807,19 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 23 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De retenir la proposition déposée et d'adjuger à Les Entreprises 3L inc. le contrat la fourniture et l'installation d'ancrages pour le remplacement du quai au parc Prudent-Robert, pour un montant de 8 807,19 \$, taxes incluses, conformément à la proposition déposée en date du 15 novembre 2021 et de la confirmation en date du 1^{er} décembre 2021;

Pour défrayer la présente dépense, il est de plus résolu d'emprunter au fonds de roulement, un montant de 8 807,19 \$, pour une période de dix ans, remboursable à raison de neuf versements égaux de 880,72 \$ et d'un versement de 880,71 \$, le tout à partir de 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-364

RÉSOLUTION

Autorisation de signature addenda - Aide financière - Club Impulsion de Saint-Basile-le-Grand

CONSIDÉRANT l'importance de l'offre de services du Club Impulsion de Saint-Basile-le-Grand (ci-après : le Club) pour les citoyens grandbasilois;

CONSIDÉRANT l'entente pour l'octroi d'une aide financière intervenue avec le Club le 1^{er} février 2021, résolution n° 2021-02-030;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit le versement d'une aide financière annuelle de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Club rénove son local pour l'exercice de ses activités et que les travaux de rénovation dépassent les prévisions budgétaires prévues;

CONSIDÉRANT QUE le Club demande de recevoir un versement anticipé de l'aide financière prévue pour l'année 2022 ainsi que le versement anticipé du premier versement de l'année 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'entente en conséquence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer l'addenda 1 à l'entente relative à l'octroi d'une aide financière à intervenir avec le Club Impulsion pour le versement anticipé de l'aide financière de l'année 2022 ainsi que le versement anticipé du premier versement de l'année 2023 pour un montant total de 45 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-12-365

RÉSOLUTION

Autorisation signature - Bail de location édifice Jeannine-Trudeau-Brosseau - Le Cercle de fermières de Saint-Basile-le-Grand - 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE Le Cercle de fermières de la Ville de Saint-Basile-le-Grand utilise les locaux situés au sous-sol de l'édifice Jeanine-Trudeau-Brosseau pour l'exercice de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le bail conclu lors de la séance du 3 avril 2017, résolution n° 2017-04-099, vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ce bail aux mêmes conditions pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice culturelle, madame Julie Patenaude, en date du 22 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature d'un bail de location avec Le Cercle de fermières de Saint-Basile-le-Grand pour les locaux situés au sous-sol de l'édifice Jeannine-Trudeau-Brosseau, situé au 9, rue des Roses, pour une durée d'un an soit du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022, aux prix, conditions et termes prévus au projet de bail.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec le Cercle de fermières de Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-366

RÉSOLUTION

Renouvellement - Assurances dommages environnementaux - Période du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} décembre 2022

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative au regroupement d'assurance de dommages conclue entre les municipalités membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie et l'Union des municipalités du Québec jusqu'au 1^{er} décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture de l'assurance pour dommages environnementaux a été octroyé à Gestionnaires d'assurances SUM;

CONSIDÉRANT QUE cette police d'assurance venait à échéance le 1^{er} décembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice générale adjointe, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, en date du 23 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat d'assurances dommages environnementaux, rétroactivement au 1^{er} décembre 2021 et jusqu'au 1^{er} décembre 2022, le tout aux conditions et termes soumis;

D'autoriser le paiement de la prime au montant de 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-12-367

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Intact Compagnie d'assurance - Assurance responsabilité des fiduciaires du régime de retraite - 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022

CONSIDÉRANT les conditions de renouvellement de la police d'assurance responsabilité des fiduciaires du régime de retraite de la Ville soumises par notre courtier en assurances, Lussier Dale Parizeau;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice générale adjointe, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, en date du 23 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat à Intact compagnie d'assurance pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilité des fiduciaires du régime de retraite de la Ville, pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022, au montant de 1 967,45 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-368

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Assurance accidents des bénévoles - 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance accidents des bénévoles est arrivée à échéance le 1^{er} décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de maintenir une assurance accidents pour les bénévoles agissant pour le compte de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice générale adjointe, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, en date du 23 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemant-Raymond,

ET RÉSOLU :

De retenir la proposition d'assurance accidents de la compagnie d'assurance AIG Canada, rétroactivement au 1^{er} décembre 2021 jusqu'au 1^{er} décembre 2022, pour 100 bénévoles avec une limite d'assurance de 100 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-369

RÉSOLUTION

Renouvellement de contrat - Assurances de dommages - 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} décembre 2022

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative au regroupement d'assurances de dommages conclue entre les municipalités membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie et l'Union des municipalités du Québec jusqu'au 1^{er} décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances de dommages est arrivé à échéance le 1^{er} décembre 2021 et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué par Fidema Groupe conseils inc. pour les assurances biens, bris d'équipements, délits et automobile;



CONSIDÉRANT les recommandations du gestionnaire de risques, Fidema Groupe conseils inc. d'accepter les conditions et les primes soumises par La Capitale pour le bloc A (assurances biens, bris d'équipements et délits) et celle de BFL Canada inc. pour le bloc B (assurances automobile);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

Rétroactivement au 1^{er} décembre 2021 et jusqu'au 1^{er} décembre 2022 :

D'entériner l'adjudication du contrat d'assurance par l'Union des municipalités du Québec à La Capitale pour le bloc A (assurances biens, bris d'équipements et délits) et avec BFL Canada inc. pour le bloc B (assurances automobile), conformément à l'appel d'offres et à l'entente de regroupement;

D'octroyer le contrat d'assurance de dommages de la Ville, aux assureurs suivants:

Assurance	Assureur
Biens	La Capitale
Bris des équipements	La Capitale
Délits	La Capitale
Automobile des propriétaires	Échelon
Automobile Chapitre A responsabilité civile	Échelon

De verser à La Capitale la somme de 45 027,90 \$, taxes incluses, constituant la prime de la Ville pour le bloc A assurance biens, bris d'équipements et délits;

De verser à BFL Canada inc. la somme de 18 781,21 \$, taxes incluses, constituant la prime de la Ville pour le bloc B assurance automobile;

De verser à l'Union des municipalités du Québec la somme de 10 482 \$, constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie dommages aux biens;

D'autoriser la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-370

RÉSOLUTION

Autorisation - Permis d'occupation permanente du domaine public - Lot 3 076 145 - 220, chemin du Richelieu

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 220, chemin du Richelieu utilise une partie du lot 3 076 145 appartenant à la Ville afin d'y implanter une remise et à titre de stationnement;

CONSIDÉRANT QU'un bail est conclu à cet effet avec la propriétaire depuis 2011;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 1151 relatif à l'occupation du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement n° 1151, la propriétaire a fait une demande d'autorisation pour un permis d'occupation permanente du domaine public pour l'usage du lot 3 076 145 à des fins d'implantation d'une remise et de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions du règlement n° 1151;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Philippe Chrétien, urb, en date du 22 novembre 2021;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'émission d'un permis d'occupation permanente du domaine public sur le lot 3 076 145 en faveur du 220, chemin du Richelieu à des fins d'implantation d'une remise et de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-371

RÉSOLUTION

Autorisation traverse de chemin public - Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. - Saison hivernale 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec exige des organismes de véhicules tout-terrain et de motoneiges qu'ils obtiennent une autorisation des autorités concernées pour la traverse de chemins publics;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. le 24 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la traverse de la montée Robert, à la hauteur du rang des Trente, ne nécessite aucune intervention puisque la signalisation est déjà présente;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 24 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc., pour la saison hivernale 2021-2022, à emprunter la traverse de la montée Robert, à la hauteur du rang des Trente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-372

RÉSOLUTION

Gratuité de salle - Loisir et Sport Montérégie - Journée montréalaise des camps de jour - 3 février 2022

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue de Loisir et Sport Montérégie pour l'utilisation à titre gratuit du Centre civique Bernard-Gagnon et de ses installations, pour la tenue de la Journée montréalaise des camps de jour, le 3 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun d'offrir gratuitement le Centre civique Bernard-Gagnon à cette occasion;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs, madame Marie-Josée Marchand, en date du 18 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,



ET RÉSOLU :

D'autoriser Loisir et Sport Montérégie à utiliser gratuitement le Centre civique Bernard-Gagnon et ses installations, le 3 février 2022, de 7 h à 17 h pour la tenue de la Journée montréalaise des camps de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-373

RÉSOLUTION

Aide financière - Centre de femmes L'Essentielle

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière présentée par l'équipe du Centre de femmes L'Essentielle le 1^{er} novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la mission du Centre de femmes L'Essentielle est d'offrir aux femmes un lieu d'appartenance, un réseau d'éducation et d'action afin de promouvoir l'accès à l'autonomie et aux rapports égalitaires par la prise en charge individuelle et collective;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre gracieusement des services et du soutien, entre autres, aux Grandbasilloises;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une contribution financière à l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 500 \$ au Centre de femmes L'Essentielle à titre de contribution financière afin d'aider cet organisme à poursuivre sa mission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt - Audits de conformité - Commission municipale - Budget et Programme triennal d'immobilisations

Conformément à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, le conseil prend acte du dépôt des audits de conformité de la vice-présidente à la vérification pour :

- L'adoption du budget;
- L'adoption du programme triennal d'immobilisations.

Période de questions et réponses (20 h 37 - 20 h 43)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2021-12-374

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par madame Kim Méthot,



ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard
Maire

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière et directrice générale adjointe